



REGLEMENT COURSE RELAIS DE CENTR'ALP 2025

La course relais est organisée par l'association des entreprises de Centr'Alp et aura lieu le vendredi 4 avril 2025 de 12h00 à 14h00.

Le présent Règlement a pour objet de définir les conditions de réalisation de l'événement par l'organisation au profit des participants.

ARTICLE 1 : INSCRIPTION A LA COURSE RELAIS

1. Inscription

Une inscription pour un.e salarié.e permet de pouvoir participer à la course relais qui se déroule en équipe de 2 à 5 participants.

Les modalités de participations sont les suivantes :

- Une participation de 8 € est demandée pour les personnes porteuse de la carte Centr'Alp.
- Une participation de 10 € est demandée pour les personnes non porteuse de la carte Centr'Alp.

2. Modalités d'inscription et de paiement

Les inscriptions et le paiement se font directement en ligne sur le site internet de l'Association de Centr'Alp, avant le mercredi 2 avril, sur le lien suivant : [Course Relais De Centr'Alp - ASSOCIATION CENTRALP](#)

Pour plus d'informations :

- Audrey Savignon - 06 74 27 25 04 ou audrey.savignon@association-centralp.com
- Clara Coulon – clara.coulon@association-centralp.com

ARTICLE 2 : RESPONSABILITES – PARTICIPATION A LA COURSE RELAIS

1. Les inscrits participent à La Course Relais de Centr'Alp sous leur propre et unique responsabilité. Chaque participant garantit que son état de santé est compatible avec la course relais.
2. Il incombe aux participants de souscrire toute assurance qu'ils estiment utile, notamment en responsabilité civile.
3. Il est obligatoire pour les participants de fournir leur attestation de Parcours Prévention Santé disponible sur <https://pps.athle.fr/>

ARTICLE 3 : ASSURANCE

L'association Centr'Alp en tant qu'organisatrice est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite chez MMA sous le n° 118957925.

Sauf en cas de faute grave de sa part, l'association décline toute responsabilité en cas d'accident.

L'association décline toute responsabilité en cas de défaillance due à l'état de santé d'un participant.

L'association décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols durant une activité.

ARTICLE 4 : DEROULE DE LA COURSE RELAIS

Comme indiqué la course relais est sous forme de relais d'une boucle d'1km

Chaque équipe doit parcourir le plus de boucles possibles dans un temps limité. L'équipe bouclant le plus de tour remporte la course.

Le début du temps imparti sera signalé par un coup de sifflet.

1. Transmission des relais

Chaque relais est transmis sous l'arche de départ.

Pour que le passage de relais soit valide, le relayeur :

- doit donner son témoin « Bandana ou autre objet » au relayeur suivant pour qu'il puisse démarrer sa boucle.
- puis, une fois le témoin transmis, doit venir cocher sur le tableau de comptabilisation le tour qu'il vient d'effectuer.

Pour être comptabilisée, une boucle débutée doit être achevée : c'est-à-dire seulement si le témoin a été donné ou si la ligne d'arrivée a été franchie avant la fin du temps réglementaire.

2. Pénalités :

Les tours ne peuvent être comptabilisés dans les cas suivants :

- Non-respect du parcours (sortie du balisage)
- Non-respect des consignes de passage de relais
- Bousculade d'autres participants sur le parcours

ARTICLE 5 : ANNULATION OU REPORT - ABSENCES

En cas de mauvaises conditions climatiques, la course relais est susceptible d'être annulée ou reportée. Compte tenu des frais engagés par l'association en amont, aucun remboursement ne sera effectué.

Afin de garantir le bon déroulement de la course relais et de contribuer au bon esprit sportif, il est fondamental que les inscrits respectent les horaires définis et soient ponctuels. En cas de non-participation d'un inscrit à la course relais quel qu'en soit le motif, aucun remboursement ne sera effectué si l'annulation n'a pas été enregistrée avant le 2 avril.

ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE*

Chaque participant à la course relais accepte la possibilité d'être photographié ou filmé durant l'activité et autorise l'association des entreprises de Centr'Alp à utiliser son image sur tous supports.

Chaque participant est informé(e) que l'association des entreprises de Centr'Alp pourra effectuer la reproduction, duplication, adaptation, édition, représentation, diffusion et communication à quelque public que ce soit des photos et/ou vidéos susmentionnées. L'association des entreprises de Centr'Alp s'engage à ne pas utiliser les images à d'autres fins que professionnelles en particulier elle n'utilisera pas ces images à des fins politiques, religieuses, haineuses, obscènes et pornographiques.

** En application de la réglementation en matière de droit à l'image et au respect de la vie privée (Art. 226-1 à 226-8 du Code Civil)*

ARTICLE 7 : DONNEES PERSONNELLES

En s'inscrivant à l'Evènement de la Course Relais auprès de l'Organisateur, vous êtes amené fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription. Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

De façon générale, les données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur, qui est responsable du traitement de ces Données.

L'Organisateur collecte ces données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de votre inscription à l'évènements ;
- Envoyer des e-mails afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre commande, les mises à jour, des lettres d'informations concernant les activités de l'Organisateur.
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que l'Organisateur vous communique.
- Permettre aux participants de communiquer entre eux ;
- Vous informer de vos résultats

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses en cochant la case prévue à cet effet lors de l'inscription.